

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : IRAM Coll.

Titre : « Islam et microfinance en Afrique Sub-saharienne: Eléments pour une étude comparée », 6 p.

Editeur : IRAM, Paris

Date : janvier 2001

Eléments pour une étude comparée¹

IRAM², janvier 2001

ANTECEDENTS

Dans de nombreux pays d'Afrique de l'ouest, suite à la faillite généralisée des banques de développement à la fin des années 80, l'émergence de la microfinance constitue une alternative de plus en plus reconnue pour répondre à la demande de services financiers d'une majorité de la population exclue de l'accès au secteur bancaire en raison de ses faibles revenus et du manque de garantie.

Ainsi, le programme PASMEC³ de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) recense, en décembre 1997, 188 systèmes financiers décentralisés qui touchent plus de 1.400.000 personnes. La Banque mondiale identifie quant à elle 7.000 organisations de microfinance dans le monde qui octroient des prêts à 7 millions d'emprunteurs pour un montant global de 8 milliards de crédit et une épargne collectée de l'ordre de 19 milliards.

Les effets de ces innovations financières sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie sont relevés dans de nombreuses études. Par exemple, un travail basé sur plus de 1.700 enquêtes au Burkina Faso, au Bénin et en Guinée⁴ montrait, il y a quelques années :

- L'essentiel des bénéficiaires de la microfinance sont des petits producteurs pluri-actifs, hommes ou femmes, qui utilisent l'essentiel du crédit dans l'agriculture ou le petit commerce, même si une partie non négligeable des prêts (10 à 20 %) permet de financer la consommation et de se sortir de l'endettement de type usuraire.
- Dans plus de 80 % des cas, le financement via la microfinance est rentable et engendre une amélioration de revenus.
- Dans l'agriculture la microfinance permet le plus souvent d'augmenter les surfaces et, quand cela est possible (maraîchage périurbain), une augmentation de l'utilisation des intrants. Même sous forme de crédit court terme quand les institutions n'ont pas accès à des ressources longues pour mettre en place du crédit moyen terme, elle permet d'accompagner

¹ : Cette proposition est le fruit d'une discussion avec la direction du Crédit rural de Guinée, lors du passage de la mission de la Banque Islamique de Développement (M. W. Diallo). Elle a été enrichie par des contributions de H. Magassa du Sernès-Bamako et de M. Harouna, du Crédit rural du Niger.

² : Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement (iram@iram-fr.org)

³ : Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, BCEAO.

⁴ : Doligez & Gentil, 1997 : *Impact des systèmes financiers décentralisés*, MAE, Paris, 154 p.

également des investissements fractionnés, par exemple le renouvellement de plantations de café ou l'augmentation du cheptel.

- Au niveau du petit commerce, la microfinance permet de limiter les dépendances envers le crédit fournisseur, d'augmenter le volume des activités (fonds de roulement) et d'élargir les circuits de commercialisation.
- Les revenus engendrés par la microfinance servent surtout à réduire les dépendances et à améliorer les niveaux de vie des familles : réduction de la soudure, augmentation des dépenses de santé et d'éducation, amélioration de l'habitat.

Suivant les pays et, parfois, suivant les régions ou départements, les rapports entre l'islam, ses représentants et ses pratiques locales et le nouveau secteur émergent de la microfinance sont plus ou moins dynamiques. Parfois, ils permettent de véritables synergies susceptibles de participer à la lutte contre la pauvreté, mais, dans d'autres situations, ils suscitent des conflits locaux. L'étude ci-après propose de réaliser, dans un certain nombre de cas représentatives de la situation en Afrique sub-saharienne, un état des lieux des relations entre islam et microfinance, une analyse des causes à l'origine de cette situation et des propositions d'amélioration possible, à partir des pratiques observées sur le terrain.

PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Un rapport à l'argent fixé par la religion

Dans la religion musulmane, le Coran et la Sunna (tradition) fixent le rapport à l'argent. A partir de plusieurs sourates¹, le commerce de l'argent et toutes les formes d'usure qui en découlent font l'objet d'interdit religieux. Le « *riba* » (l'intérêt) est condamné et la seule rémunération du capital acceptée doit se faire par partage du bénéfice des activités financées.

Cet interdit, basé sur une justice redistributive, conduit à s'opposer à la thésaurisation et aux profits de l'usure. Pourtant, dans la Sunna, certains « *hadiths* » reconnaissent le rôle du prêt et le recommandent comme un « acte de piété ». Plusieurs types de prêts sont préconisés : *mudaraba* (prêt participatif), *musharaka* (prise de participation), *murabaha* (crédit bail), etc.

De fait, le thème fait l'objet de nombreuses réflexions² et d'actions, en particulier avec la création de banques islamiques dans différents pays de la sous-région ou d'autres initiatives. « *C'est ainsi qu'à Bamako, un collectif d'une cinquantaine d'Imams affiliés à une des grandes mosquées du centre*

¹ : En particulier, verset 130 de la 3^{ème} sourate et verset 39 de la 30^{ème} sourate, cf Parigi S., 1989 : *Des banques islamiques*, Ramsay, Paris, 204 p.

² : Voir par exemple les contributions sur les techniques islamiques de financement du séminaire BID-ENA à Bamako en 1995.

commercial développe depuis une quinzaine d'années un groupement financier d'épargne et de crédits très souple (1000 FCFA/mois), autonome (un capital de plusieurs dizaines de millions de FCFA) et très rigoureux selon la législation islamique en la matière (interdiction du *riba* et de l'usure) » (contribution de H. Magassa).

Extension à la microfinance

Cette rapide description fait apparaître deux éléments essentiels de la problématique :

- L'interdiction du « *riba* » et de l'usure par l'islam recoupe largement le constat de départ de la microfinance, cette dernière s'efforçant de construire une alternative pérenne aux besoins de financement permanents des catégories de population les plus pauvres exclues des systèmes bancaires ce qui, dans les conditions de l'Afrique subsaharienne, représente plus de 80 % des populations.
- L'extension, observée dans certaines situations locales, de cet interdit à la microfinance peut s'interpréter par une double méconnaissance :
 - Méconnaissance, par certains responsables religieux, des fondements du calcul du taux d'intérêt de la microfinance qui, dans la plupart des cas, n'est pas destiné à rémunérer un capital mais à couvrir des coûts d'intermédiation (coût du service de proximité essentiel à la construction d'un système de garantie viable socialement, coût de transaction de prêts de petit montant, souvent inférieurs à 1.000 US\$, adaptés aux besoins de financement des populations exclues des systèmes bancaires) et un risque élevé lié au contexte incertain des emprunteurs.
 - Méconnaissance, par les dirigeants des réseaux de microfinance, des bases des règles religieuses et qui leur permettraient d'expliquer leurs contraintes de gestion et d'adapter leurs pratiques avec des modalités compatibles avec les règles religieuses (explication des taux d'intérêt).

La doctrine condamnant l'usure peut amener certains responsables religieux, et notamment certains imams, à critiquer par extension les réseaux de microfinance et leurs pratiques d'épargne et de crédit. Cette situation a pu être observée par exemple dans certaines localités de Guinée, du Niger et du Bénin où des imams se sont opposés à l'installation de réseaux de microfinance, ont condamné leurs services financiers d'épargne et de crédit, découragé l'adhésion des pratiquants, et, dans certains cas extrêmes, ont même pu susciter des oppositions au remboursement des prêts, menaçant ainsi la viabilité des systèmes de microfinance. Au delà de la double méconnaissance à l'origine de ce type de conflit et précédemment

signalée, d'autres causes peuvent être relevées ponctuellement sur le terrain, comme la participation de certains imams à des réseaux d'usure.

« Ainsi, en Guinée, des causes de non adhésion de type religieux, comme le refus du taux d'intérêt paraissent également en milieu musulman (malinké sur Dabola et en forêt, peul en haute Guinée et au Fouta-Djalon). Elles sont exprimées par 11 % d'un échantillon de personnes interrogées en 1996 et réapparaissent dans certaines monographies récentes. Ceci peut laisser à penser qu'il existe, du point de vue du discours religieux, une confusion entre usure et règles du Crédit rural, confusion parfois entretenue par des imams pratiquant eux-mêmes l'usure¹ » (monographie CRG).

« Généralement, au Niger, pour de nombreux praticiens de l'islam, leur perception de la question est celle qu'a le chef religieux et cela en rapport avec le degré de charisme dont jouit ce chef au sein de la population. Ainsi, dans le cadre du réseau Crédit Rural du Niger, il n'est pas rare de voir certains chefs religieux très coopératifs au démarrage dans leur localité d'une activité de microfinance. Leur sentiment de pouvoir contrôler le système, conforte leur engagement dans la mobilisation de la population. C'est le cas enregistré en 1997 dans un village de l'implantation de Bonkougou, actuel Filingué, où il a fallu le démarrage des premières opérations d'octroi, pour que le chef spirituel qui assume aussi les fonctions de chef de village, se rend à l'évidence de l'incontournable gestion collective du dispositif et qu'en tant que chef, la priorité ne lui sera pas accordée dans l'accès au crédit. Ce qui amené ce chef, qui s'est auparavant mobilisé pour suivre toutes les étapes de l'animation sur le crédit, à se désengager du processus tout en entraînant avec lui, l'ensemble de la population. Dans de pareil cas, il y a lieu de bien discerner, ce qui relève d'une position religieuse collective de ce qui relève plutôt de l'illustration du degré de respect vis à vis d'un chef, que personne n'ose outrager au point d'accepter ce que lui a rejeté, pour des raisons apparemment plus personnelles, que véritablement religieuses. Dans une autre banque villageoise de Filingué, une tentative a été faite en 1999, par certains islamistes, mais sans effet, afin de dissuader des emprunteurs à quitter le système qu'ils qualifient de pêché du fait qu'il faut verser des intérêts sur les crédits. Cette banque fait partie de celles jugées aujourd'hui performantes. Dans un village proche de Niamey, Kokari, un autre réseau de microfinance s'est vu son contrat de location de bureau, abritant son antenne, résilié par le propriétaire du local du seul fait que Kokari prélève des intérêts sur les crédits qu'il accorde. Les arguments développés par l'opérateur, autour de la nécessité de couvrir avec des intérêts les charges liées à cette intermédiation financière, n'ont pas convaincu le propriétaire de la maison, qui a préféré retirer le local pour le louer à un huissier. A l'opposé, une autre banque villageoise, banque exclusivement féminine, jouit de l'appui total de l'épouse d'un des plus grands chefs religieux de la sous-région. Le local abritant la banque villageoise est même construit dans la cour du chef religieux. Grâce à l'appui du couple, la banque fonctionne toujours sans retard et l'épouse du cheik marque tout son intérêt pour une prospérité de la banque. Les membres du comité de gestion de cette banque, malgré leur la foi islamique notoire qui les nourrit, font très bien la relation entre le niveau de leur indemnisation et le produit généré par l'activité de la banque » (contribution de M. Haround).

A l'inverse, une cohabitation harmonieuse entre pratique religieuse et microfinance peut être relevée quand les réseaux de microfinance proposent des produits adaptés (plan épargne-crédit pèlerinage, par exemple) ou quand les excédents de gestion des caisses locales peuvent être réinvestis dans des investissements communautaires comme l'entretien de la mosquée (Crédit rural de Guinée ou du Niger, par exemple). « Lors des réunions périodiques d'affectation de l'excédent d'exploitation des banques

¹ : Condé K. & Keita K., 1999 : *Etude socio-anthropologique sur le fonctionnement interne du Crédit rural de Guinée*, CRG, 67 p.

villageoises du Crédit rural du Niger, les adhérents accordent généralement la priorité à des investissements de type réfection et équipements de la mosquée du village » (M. Harouna). Ces synergies peuvent, dans certains cas, être renforcées par un dialogue plus institutionnalisé entre institutions de microfinance ou associations professionnelles au niveau national et ligue islamique, comme cela semble s'esquisser dans le cas de la Guinée notamment.

Objectifs de l'étude

Dans ce contexte, l'étude proposée aurait pour objectifs :

- l'établissement d'un état des lieux des rapports entre islam et microfinance en Afrique subsaharienne, à partir de l'étude de différentes situations nationales ;
- l'analyse des différentes situations rencontrées, à partir de l'approfondissement des hypothèses esquissées ci-dessus (analyse des positions religieuses dans les différents pays vis à vis de la microfinance, état des connaissances réciproques, etc.) et établissement d'une typologie dynamique ;
- le repérage, dans les pratiques locales, des modalités de l'établissement d'un dialogue et de renforcement des synergies entre pratiques religieuses et microfinance de façon à établir une série de propositions d'amélioration de ces rapports sur le terrain.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Cette étude pourrait être réalisée à travers un travail comparatif associant étroitement les acteurs locaux et reposant sur les étapes suivantes :

1. Etablissement d'une grille d'analyse à partir d'un travail bibliographique et d'entretiens spécialisés sur le rapport à l'argent fixé par l'islam et ses implications dans le cas d'autres institutions financières (banques islamiques, etc.).
2. Etat des lieux dans un échantillon de pays réalisés par des experts nationaux bon connaisseurs du secteur de la microfinance.
3. Réalisation d'une synthèse par un binôme d'experts à partir des études réalisées dans chaque pays par les experts nationaux et d'entretiens complémentaires auprès des ligues islamiques nationales, des banques islamiques présentes dans les différents pays et des associations professionnelles de microfinance.

L'ensemble pourrait déboucher sur un séminaire de discussion des résultats de l'étude et d'échange entre différents acteurs concernés (ligues islamiques, professionnels de la microfinance, etc.).

En fonction des partenariats de l'IRAM, l'échantillon de pays à sélectionner pourrait inclure, entre autres : le Bénin, le Burkina Faso, les Comores, la Guinée, le Mali et le Niger.

L'ensemble de l'étude sur quatre pays et qui pourrait démarrer dans le second semestre 2001, pouvant représenter, suivant le niveau d'objectifs fixé de l'ordre de deux mois d'expertise locale et deux à trois mois d'expertise internationale, cette dernière étant assurée entre un expert IRAM spécialiste de la microfinance et un expert issu de la sous-région bon connaisseur des dynamiques sociales et des pratiques religieuses locales.